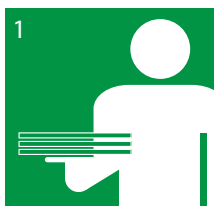


Pour avoir accès à notre service d'enquête APQ, votre compte doit être ouvert.

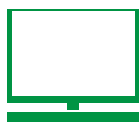
Pour cela, le membre doit nous faire parvenir les documents suivants (*Pour un membre secondaire, fournir seulement ce qui est indiqué **):



- 1 Permis de conduire ou passeport *
- Facture d'Hydro-Québec ou Bell
- Compte de taxes ou confirmation qu'il est bien le propriétaire (acte de vente)
- Entente de Confidentialité et mandat signée (les 3 pages doivent être retournées) *
- Contrat de gestion (s'il est le gestionnaire de l'immeuble)



2 Avant de transmettre une enquête, assurez-vous de l'avoir payée
Vous pouvez prépayer sur **notre boutique**.



Le propriétaire doit compléter le formulaire d'enquête et le joindre daté et signé par le locataire par APQ mobile.



4 Un préposé de l'APQ vérifiera alors le formulaire complété et l'offre de location jointe pour valider la signature et la date afin de s'assurer que le formulaire est conforme.



5 Une fois le document approuvé, le membre reçoit sur l'adresse courriel de son dossier, une confirmation qu'une vérification a été demandée sur son compte avec le prix de l'enquête.



Une fois complétée, les résultats seront transmis au membre par l'APQ mobile.



Après cinq jours, le rapport n'est plus accessible.



Le service d'évaluation du locataire APQ peut effectuer les vérifications suivantes:

- Régie du Logement
- Dossiers civils et criminels
- Propriétaire actuel et antérieur
- Emploi
- Dossiers de crédit



**ATTENTION : Prépayez vos enquêtes car elles ne débiteront que lorsque nous aurons reçu le paiement.
Évitez des délais supplémentaires!**



Prépayer sur
notre boutique.